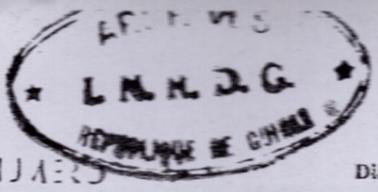


Le fol leger



PRIX: 25 FR ANCS LE JOURS

Dimanche 27 Lundi 28 Sept. 1964.

4<sup>ème</sup> ANNEE N° 515

La qualité revou  
onnaire de notre  
egime exige que tel  
peuple, ses Interés  
as aspirations, et  
es droits polari  
ent l'ensemble de  
s activités.  
A. Sékou Touré

Rédaction - Administration  
Publicité  
Adresse Télégraphique : Agutpres  
B. P. 191 - TEL. 33-66 CONAKRY

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE  
ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE  
DE GUINEE  
EDITE PAR LA REGIE NATIONALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESS.

SOMMAIRE  
Page 3  
- Les normes de production  
Page 4  
- Quinzaine artistique  
- Comité International,  
- Achkar Marof à l'O.N.U.

# LE 28 SEPTEMBRE

## Le peuple de Guinée fête le VI<sup>e</sup> anniversaire de son vote historique

### Programme des fêtes nationales

**LUNDI 28 SEPTEMBRE :**  
**INAUGURATIONS de :**  
1<sup>o</sup> De l'Usine de Meubles de SONFONIA ;  
2<sup>o</sup> Du Combinat Cigarettes et Allumettes à Kissosso Km 24.  
14 h 00 Se rendent au Palais de la Présidence :  
- Les invités d'honneur ;

- Les membres du Bureau Politique National et du Gouvernement.  
- Le Gouverneur de la Région administrative de Conakry.  
14 h 14 Départ du cortège officiel.  
15 h 00 Inaugurations.  
21 h 00 Soirée artistique à la

Permanence nationale (remise solennelle des Coupes aux Troupes primées).  
**JEUDI 1er OCTOBRE 1964**  
**INAUGURATIONS :**  
1<sup>o</sup> Chaîne de montage des véhicules "MACK" ;  
2<sup>o</sup> Lancement des travaux de la Route Conakry-Mamou.  
3<sup>o</sup> L'Abattoir moderne de Coléah.  
14 h 30 Les invités d'honneur.  
- Les membres du B. P.N. du Gouvernement et du Gouverneur de la Région administrative de Conakry se rendent au Palais de la Présidence.

14 h 45 Départ du cortège officiel.  
15 h 00 Inaugurations.  
 **VENDREDI 2 OCTOBRE 1964**  
09 h 00 Cérémonies aux couleurs, au Palais de la Présidence de la République.  
09 h 30 Les membres du Bureau Politique National, du Gouvernement et le Gouverneur de la Région administrative de Conakry se rendent

au Palais de la Présidence de la République.  
09 h 50 Départ du cortège présidentiel pour le Monument des Martyrs.  
- Prise d'armes.  
- Dépôt de gerbe de fleur.  
11 h 00 Réception offerte au salon d'honneur du Palais de la Présidence par son Excellence le Président de la République et Madame Ahmed Sékou Touré.

**Sont invités à cette réception :**  
- Les invités d'honneur ;  
- Les membres du B.P.N. et du gouvernement ;  
- Le Gouverneur de la Région administrative de Conakry.  
- Les membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;  
- L'Archevêque de Conakry ;  
- Les membres de l'Assemblée Nationale, présents à Conakry.  
- Les membres du Bureau de la C.N.T.G.

- Les Officiers d'Etat-Major général de l'Armée ;  
- Les membres des Bureaux fédéraux de Conakry-I et II ;  
- Le Conseil National de la J.R.D.A.  
**INAUGURATIONS :**  
1<sup>o</sup> Institut Polytechnique ;  
2<sup>o</sup> Stade de Donka ; où :  
- Manifestation populaire ;  
b) Défilé de la J.R.D.A., des troupes primées, des Forces para-militaires et militaires,  
c) Allocution du Chef de l'Etat ;  
d) Match de foot-ball, opposant l'Equipe de l'URSS à celle de la République de Guinée.

14 h 20 Se rendent au Palais de la Présidence :  
- Les invités d'honneur ;  
- Les membres du Bureau Politique National et du Gouvernement.  
- Le Gouverneur de la Région administrative de Conakry.  
*Suite page 2*

**Editorial**  
**NON** (à l'esclavage)  
par Fodé BERETE  
Au référendum français de 1958, le peuple guinéen unanimement, a dit NON. La Guinée repoussait ainsi toutes choses incompatibles avec notre dignité. C'était la fin du paternalisme colonialiste.  
Le vote du 28 Septembre disait NON à l'exploitation coloniale, NON à la division du monde en hommes et en sous-hommes, à la conception d'hommes plus égaux que d'autres.  
Notre peuple a refusé les goulots d'étranglement, a dit NON aux suppôts de l'ordre ancien, aux forces rétrogrades.  
Ce NON aux forces hostiles au progrès mettait également un frein à tout ce qui est irrationnel, à toutes féodalités nées ici ou importées - souvent entretenues par le colonisateur - c'était une opposition vigoureuse au tribalisme, au racisme, à toutes les pratiques superstitieuses.  
Une rupture avec l'esprit de féodalité et de fief, un NON à toutes féodalités bureaucratiques et autres, un NON aux délégués potentiels, un NON à toutes formes d'exploitation où que ce soit, un NON à l'aliénation : voilà la justification de notre NON du 28 Septembre 1958.  
Le vote remontait aussi dans l'histoire pour dire NON à la traite des Noirs, NON à la répression et au climat d'insécurité sur tout le continent africain.  
C'est dire que notre peuple par ce NON historique manifestait son hostilité à toute présence colonialiste en Afrique, qu'il s'élevait contre la pillage des richesses africaines, et contre l'aliénation de l'homme africain.  
L'effet ne se fit pas attendre. L'Afrique a par la suite cessé maints chainons de la maille du colonialisme international.  
Le 28 Septembre 1958, huit Etats africains jouissaient de la souveraineté nationale. La Guinée s'y ajoutait depuis lors et la liste des Etats souverains et libres s'est allongée.  
Le NON guinéen a précipité le processus de libération des peuples opprimés en général et d'Afrique en particulier. Nous avons dit NON et ce grand NON a ouvert la porte sur l'avenir.

## Clôture solennelle de la session budgétaire 1964 - 65 de l'Assemblée Nationale

### Motion de confiance au gouvernement

La session budgétaire 1964-65 de l'Assemblée Nationale ouverte solennellement par le Chef de l'Etat S.E. Ahmed Sékou Touré, le lundi 21 septembre, a pris fin samedi à 14 h 45. Cette journée a été consacrée à l'adoption du projet de Budget général et de plusieurs projets de lois soumis à l'Assemblée par le gouvernement de la République.  
Les derniers débats se sont déroulés en présence des représentants du gouvernement dont : M. Keita N'Famara Ministre chargé de la coopération économique, et des directeurs du budget des Contributions diverses, et des douanes.  
A l'ouverture de la séance le Président Leon Maka a donné la parole aux rapporteurs des commissions de Finances, des Affaires

Economiques, des Affaires Sociales, des T.P. et du Transport et des Télécommunications qui ont soumis à l'approbation des députés, les résultats de leurs travaux. Les projets de lois et d'accords suivants ont été votés et adoptés à l'unanimité :  
- Accord de commerce et de paiement entre la Guinée et l'Albanie ;  
- Loi relative à l'admission de la République de Guinée à l'Association Internationale de Développement ;  
- Loi relative à l'accord de commerce et de paiement entre la Guinée et la République du Liban.  
- Loi portant rectification des accords aériens conclus d'une part entre le gouvernement guinéen et

le gouvernement Tchécoslovaque et d'autre part entre la République de Guinée et le Conseil Fédéral Suisse.  
La loi étendant aux auteurs complices et récepteurs les dispositions de l'article 1 de la loi n° 75 de l'Assemblée Nationale votée et adoptée le 25 novembre 1962.  
- La loi portant statut général des coopératives en République de Guinée.  
- Loi portant rectification de la résolution adoptée sur le rapport de la commission politique de l'O.U.A. relative à deux amendements à la Charte des Nations Unies portant sur l'augmentation du nombre des membres du Conseil économique et social au profit de l'Afrique et de l'Asie.  
*(Suite page 2)*

# La vie dans la Nation

## Clôture de la session budgétaire

Le budget général de l'exercice 1965 arrêté en recettes et en dépenses à 13.352.000.000 qui se décompose comme suit :

Dépenses de personnels : 8.11.000.000  
 Dépenses de matériels : 2.011.000.000 ;  
 Dépenses communes : 75.000.000  
 Entretien et matériel : 1.182.000.000 ;  
 Contribution : 523.000.000 ;  
 Dettes publiques : 940.000.000 ;  
 Equipement et investissement : 500.000.000.

Ce montant étant supérieur d'environ 15 % à celui du budget général de l'exercice 1963-64.

Il est à noter que le budget général actuel de la Nation élaboré exclusivement en fonction des préoccupations du peuple est équilibré par nos propres ressources.

— Loi portant modification du

taux de droit de timbre proportionnel par la loi n° 79/AN/62.

— Accord sur le régime de la circulation des personnes entre la République de Tunisie et la République de Guinée.

— Acte final de la Conférence des Nations Unies sur les relations consulaires ;

— Loi portant majoration du taux de la taxe des Régions 2<sup>e</sup> catégorie.

Le produit de cette taxe est reparti comme suit :

500 francs seront affectés au budget de fonctionnement de chaque Région ;

350 francs seront destinés au budget d'équipement ;

250 francs seront affectés à la production et seront gérés par le Ministère du Plan.

— Accord de coopération technique et culturelle entre la R.A.U. et la République de Guinée.

## Discours de clôture du président de l'Assemblée M. Léon MAKHA

« Camarades, nous sommes arrivés à la fin de nos travaux. Qu'il me soit permis de souligner le sérieux avec lequel ceux-ci se sont déroulés, et de dire qu'il était impensable de s'attendre à autre chose quand on se rappelle l'engagement révolutionnaire qui a marqué les assises du C.N.R. Aussi me contenterais-je seulement de vous demander de ne jamais perdre de vue les caractéristiques de notre régime politique, lequel fait de chaque citoyen un député et attribue en conséquence à notre Assemblée le rôle que vous connaissez et que vous êtes déterminés à remplir.

Je sais que vous avez hâte de rejoindre vos fédérations respectives, car vous avez fraîche à la mémoire, l'idée exprimée par le

Secrétaire général du P.D.G. dans le discours de clôture du C.N.R. à savoir :

« Si dans quelques jours, nous fêterons dans la fierté et la joie la sixième année de notre indépendance, il faut considérer notre deuxième plan, le plan septennal comme étant notre deuxième jour d'indépendance. »

Mesdames et Messieurs les députés, je crois exprimer votre opinion à tous en déclarant solennellement que l'Assemblée nationale mettra tout en œuvre pour faire de ce second jour d'indépendance un jour radieux, promoteur de lendemains meilleurs, car chacun de vous rentre avec ce seul mot d'ordre : Production et triomphe de la réforme de l'enseignement.

Vive la Révolution. »

## Motion de confiance

Au terme de sa session budgétaire 1964-1965, l'Assemblée Nationale de la République de Guinée.

— Considérant la politique budgétaire de la République de Guinée dont les caractéristiques essentielles sont :

a) Reflet des possibilités réelles de la Nation quant aux recettes,  
 b) Répartition judicieuse des ressources entre les différents secteurs afin de promouvoir d'une façon dynamique au développement économique, social et culturel de notre jeune Etat.

— Considérant l'effort constant déployé par notre gouvernement depuis l'accession de la Guinée à l'indépendance pour équilibrer chaque année le budget général sans aucun apport extérieur, ce qui a permis de nous débarrasser définitivement de l'héritage colonial caractérisé par le déficit chronique qu'engendrait l'exécution du budget.

— Considérant d'autre part le souci permanent du Gouvernement les décisions de notre Parti dans tous les domaines de la vie nationale, et sa politique objective sur le plan africain et international ;

— Considérant la dernière conférence de Monrovia tenue le 20 août 1964 en vue de jeter les bases d'une Zone de libre échange entre les quatre Etats voisins, prélude du marché commun africain ;

— Considérant les résultats éclatants enregistrés sur le plan politique, économique, social et culturel ;

— Félicite chaleureusement le gouvernement de la République de Guinée pour toutes les réalisations concrètes obtenues depuis l'indépendance Nationale.

— Encourage dans sa mission historique pour l'émancipation rapide des peuples africains et lui renouvelle sa pleine confiance.

## Le bureau permanent

A l'issue de la séance, le Bureau suivant a été élu :

Président : Léon Maka ;

1 Vice-Président : Touré Ma-  
 2 « « : El-Hadj Ma-  
 madou Diallo

3 « « : Doré Lama ;

4 « « : El-Hadj Dia-  
 k h a b i M'-  
 Bemba ;

Secrétaires : Fatou Aribot ;  
 Tiala Gobaé Mont

Barry Alpha Oumar.

Questeur : Bangoura M'Bemba.

## Programme des manifestations

(Suite de la première page)

14 h 40 Départ du cortège présidentiel.

15 h 00 Inauguration

A la Tribune couverte :

— Les invités de la République ;

— Les membres du B.P.N. et du gouvernement ;

— Le Gouverneur de la Région administrative de Conakry.

— Les membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;

— L'Archevêque de Conakry ;

— Les hauts fonctionnaires d'Etat ;

— Le Bureau de la C.N. T.G. ;

— Les membres des cabinets ministériels ;

— Les officiers de l'Etat-Major Général de l'Armée ;

— Les membres des Bureaux fédéraux de Conakry-I et II ;

— Le Conseil National de la J.R.D.A.

— Les membres des Comités Régionaux des Femmes et de la J.R.D.A. ;

— Les membres des Comités directeurs du P.D.G.

sections du P.D.G. ;

— Les directeurs et chefs des Services Centraux ;

Les membres du Conseil général de Conakry ;

— Les Magistrats, Docteurs, professeurs et Experts ;

— Les présidentes et Présidents des comités de base ;

— Les décorés de la République ;

— Les chefs de services centraux.

21 h 00 Réception offerte dans les Jardins du Palais de la Présidence par S.E. le Président de la République et Mme Ahmed Sékou Touré.

Sont invités à cette réception, les mêmes personnalités citées pour l'inauguration du Stade.

**SAMEDI 3 OCTOBRE 1964**

**INAUGURATIONS :**

1<sup>o</sup> Usine de Maisons Préfabriquées ;

2<sup>o</sup> Usine de carreaux.

14 h 15 Se rendent au Palais de la Présidence :

— Les invités d'honneur ;

— Les membres du Bureau Politique National et du Gouverne-

ment et le gouverneur de Conakry.

14 h 30 Départ du cortège officiel.

15 h 00 Inauguration.

80. Traoré Morlaye, Taïgbé ;

81. You'la Almami Aly, Moussayah ;

82. Camara Ibrahima, Forécariah-I-B ;

83. Conté Maballou, Fatako ;

84. Youla Almami Ahmed, Madiné ;

85. Kaba Fodé, Layah ;

86. Bah Moussa, Layah ;

87. Condé Chéri-Fatou, Fatako ;

88. Diawara Soriba, Layah ;

89. Sylla Ibrahima-II, Binty ;

90. Touré Sény, Forécariah-B ;

91. Cissé Kémoko, Fatako ;

92. Oularé Mamouro, Forécariah-II ;

93. Touré Makia, Forécariah-I-B ;

94. Traoré Tiani, Farmoréyah ;

95. Touré Almami Laye Moussayah ;

96. Foinké Ibrahima, Fatako.

## SESSION 1964

### Résultat du Concours d'entrée en 7<sup>e</sup> Région Administrative de Forécariah

- | REGION ADMINISTRATIVE DE FORECARIAH        |  |
|--|--|
| 1. Dramé Amara, Layah ;                    | 41. Sanako Mamadou, Forécariah-I-A ;       |
| 2. Touré Ibrahima-I, Fatako ;              | 42. Traoré Aboubacar, Forécariah-I-A ;     |
| 3. Yansané Kalé Modou, Layah ;             | 43. Yansané Fodé Sory, Layah ;             |
| 4. Gassama Sékou, Layah ;                  | 44. Cissé Mamadou, Forécariah-I-B ;        |
| 5. Fofana Facinet, Forécariah-II ;         | 45. Sako Younoussa, Madiné ;               |
| 6. Touré Fodé Souleymane, Fatako ;         | 46. Touré Djibrila, Forécariah-II ;        |
| 7. Touré Morlaye, Fandié ;                 | 47. Daffé Lamina, Forécariah-I-A ;         |
| 8. Traoré Daouda, Forécariah-A ;           | 48. Camara Momo Forécariah-II ;            |
| 9. Cissé Sidiki, Forécariah-I-B ;          | 49. Touré Abdoulaye, Fandié ;              |
| 10. Touré Aboubacar, Fatako ;              | 50. Traoré Fatoumata, Farmoréyah ;         |
| 11. Touré Kandé, Forécariah-I-A ;          | 51. Baldé Saïdiba, Forécariah-I-A ;        |
| 12. Cissé Mamadama, Forécariah-II ;        | 52. Yansané Kadialy, Forécariah-I-B ;      |
| 13. Condé Morlaye, Moribaya ;              | 53. Yansané Siré Chérif, Forécariah-II ;   |
| 14. Sylla Naby, Layah ;                    | 54. Traoré Kallé Sory, Taïgbé ;            |
| 15. Touré Mori Fodé, Forécariah-I-A ;      | 55. Cissé Sanoko, Forécariah-I-B ;         |
| 16. Kaba Daouda, Béréiré ;                 | 56. Traoré Mamadouba, Taïgbé ;             |
| 17. Soromou Ouo, Forécariah-I-A ;          | 57. Diallo Lama, Fandié ;                  |
| 18. Touré Lansana, Forécariah-I-A ;        | 58. Sougoum Saliou, Forécariah-I-A ;       |
| 19. Fofana Naby Yaya, Forécariah-I-A ;     | 59. Bangoura Issiaga, Madiné ;             |
| 20. Touré Alpha, Fatako ;                  | 60. Baldé Abdoulaye, Moussayah ;           |
| 21. Youla Kerfala, Forécariah-II ;         | 61. Youla Alpha, Fandié ;                  |
| 22. Camara Ibrahima, Forécariah-II ;       | 62. Conté Demba, Layah ;                   |
| 23. Bangoura Aboubacar, Forécariah-II ;    | 63. Conté Ibrahima, Taïgbé ;               |
| 24. Touré Ibrahima Baffa, Forécariah-I-B ; | 64. Fofana Almami Oumar, Forécariah-II ;   |
| 25. Touré M'Mah, Kigbaly ;                 | 65. Touré Soriba, Forécariah-I-A ;         |
| 26. Bah Mamadou Salifou, Fandié ;          | 66. Doumbouya Fodé Momo, Fatako ;          |
| 27. Cissé Fodé Issa, Fatako ;              | 67. Touré Yarie, Forécariah-II ;           |
| 28. Touré Nour Dine, Forécariah-I-A ;      | 68. Diallo Mamadou Yacine, Forécariah-II ; |
| 29. Baldé A'sény, Forécariah-II ;          | 69. Sylla Naby Moussa, Madiné ;            |
| 30. Touré Fodé Lansana Forécariah-I-A ;    | 70. Fofana Ibrahima, Forécariah-I-B ;      |
| 31. Yansané Daouda, Layah ;                | 71. Bangoura Badara Aly, Madiné ;          |
| 32. Yansané Soriba, Layah ;                | 72. Bangoura Aïssata, Fandié ;             |
| 33. Camara Fodé, Fatako ;                  | 73. Sankon Laminaba, Binty ;               |
| 34. Fofana Lamina, Moribayah ;             | 74. Touré Abdoulaye, Moussayah ;           |
| 35. Kourouma Yawa, Forécariah-I-B ;        | 75. Touré Mahamoud, Taïgbé ;               |
| 36. Touré Abdoulaye, Fatako ;              | 76. Cissé Amara Fatako ;                   |
| 37. Camara Oumar, Kigbaly ;                | 77. Fofana Fodé Lamina, Forécariah-II ;    |
| 38. Camara Mamadouba, Mousayah ;           | 78. Touré Kalla, Fandié ;                  |
| 39. Camara Mamadouba, Mousayah ;           | 79. Touré Ibrahima, Forécariah-I-B ;       |
| 40. Fofana Lansana, Forécariah-I-B ;       |  |

# La Guinée... l'Afrique... le monde...

## Normes de production fixées aux fédérations

<b>DALABA</b>	
Bœufs .....	5.666 bêtes
Légumes .....	150 t.
Fruits .....	100 t.
Coton (quantité non déterminée par la région).	
4.000 t. pour la Moyenne-Guinée	
Pomme de terre .....	200 t.
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 11/11/1962</b>	
Essence d'orange .....	15 t.
Miel .....	10 t.
Café Arabica .....	2 t.
Cire .....	1 t.
<b>DINGURAYE</b>	
Riz net .....	3.000 t.
Arachides .....	2.000 t.
Coton .....	500 t.
Caoutchouc .....	200 t.
Maïs .....	100 t.
Mil .....	100 t.
Graines néré .....	100 t.
Beure de karité .....	50 t.
Miel .....	50 t.
Tabac .....	50 t.
Cire .....	5 t.
<b>BOFFA</b>	
Palmistes .....	6.000 t.
Riz net .....	5.000 t.
Arachides en coque .....	1.500 t.
Ananas .....	1.000 t.
Bœufs .....	916 bêtes
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Noix de coco .....	50 t.
<b>CONAKRY</b>	
Bananes .....	5.000 t.
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Palmistes .....	75 t.
Noix de coco .....	50 t.
<b>DABOFA</b>	
Arachides en coque .....	2.000 t.
Riz net .....	2.000 t.
Coton graines .....	500 t.
Caoutchouc .....	100 t.
Miel .....	50 t.
Graines néré .....	50 t.
Tabac .....	40 t.
Beure de karité .....	25 t.
Indigo .....	25 t.
Cire .....	5 t.
<b>DUERKA</b>	
Bananes .....	27.000 t.
Ananas .....	4.000 t.
Palmistes .....	3.000 t.
Riz net .....	3.000 t.
Bœufs .....	916 bêtes
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Noix de coco .....	50 t.
<b>FARANAH</b>	
Riz net .....	3.000 t.
Arachides .....	2.000 t.
Coton .....	1.200 t.
Café .....	1.000 t.
Caoutchouc .....	350 t.
Graines néré .....	150 t.
Miel .....	100 t.
Kani .....	60 t.
Tabac .....	50 t.
Indigo .....	50 t.
Cire .....	10 t.
<b>FORECARIAH</b>	
Bananes .....	28.000 t.
Ananas .....	8.000 t.
Riz net .....	3.500 t.
Palmistes .....	3.000 t.
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Arachides en coque .....	300 t.
Noix de coco .....	200 t.
Caoutchouc .....	50 t.
<b>FRIA</b>	
Palmistes .....	500 t.
<b>GAOUAL</b>	
Bœufs .....	6.083 bêtes

Arachides en coque .....	4.000 t.
Riz net .....	1.500 t.
Coton : 4.000 pour l'ensemble de Moyenne-Guinée	
Palmistes .....	50 t.
Caoutchouc .....	50 t.
Miel .....	25 t.
<b>GUECKEDOU</b>	
Café .....	9.000 t.
Palmistes .....	6.000 t.
Riz net .....	1.000 t.
<b>KANKAN</b>	
Riz net .....	4.000 t.
Coton graines .....	2.000 t.
Arachides coque .....	1.000 t.
Caoutchouc .....	400 t.
Igname .....	200 t.
Graines néré .....	200 t.
Miel .....	100 t.
Indigo .....	100 t.
Beure de karité .....	80 t.
Tabac .....	75 t.
Cire .....	10 t.
<b>KEROUANE</b>	
Arachides en coque .....	500 t.
Café .....	500 t.
Coton graines .....	500 t.
Riz net .....	500 t.
Maïs .....	50 t.
Graines néré .....	50 t.
Tabac .....	50 t.
Caoutchouc .....	50 t.
Mil .....	25 t.
Miel .....	25 t.
Cire .....	2 t.
<b>KINDIA</b>	
Bananes .....	34.500 t.
Ananas .....	7.000 t.
Bœufs .....	6.636 bêtes
Palmistes .....	1.000 t.
Riz net .....	500 t.
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Caoutchouc .....	50 t.
<b>KISSIDUGOU</b>	
Café .....	9.000 t.
Palmistes .....	4.000 t.
Riz net .....	1.000 t.
<b>KOUROUSSA</b>	
Riz net .....	4.000 t.
Coton graines .....	1.500 t.
Arachides en coque .....	500 t.
Café .....	500 t.
Caoutchouc .....	200 t.
Graines de néré .....	100 t.
Miel .....	100 t.
Igname .....	50 t.
Tabac .....	50 t.
Indigo .....	50 t.
Beure de karité .....	25 t.
Sésame .....	25 t.
Kani .....	20 t.
Cire .....	10 t.
<b>KOUNDARA</b>	
Arachides en coque .....	10.000 t.
Bœufs .....	4.166 bêtes
Riz net .....	1.500 t.
<b>LABE</b>	
Bœufs .....	10.000 bêtes
Légumes .....	150 t.
Fruits .....	40 t.
Coton : 4.000 pour l'ensemble de la Moyenne-Guinée.	
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Essence d'orange .....	100 t.
Miel .....	100 t.
Cire .....	10 t.
<b>MACENTA</b>	
Café .....	10.000 t.
Palmistes .....	8.000 t.
<b>MALI</b>	
Bœufs .....	4.166 bêtes
Arachides en coque .....	3.000 t.
Coton : (4.000 t pour l'ensemble de la Moyenne Guinée).	
Pomme de terre .....	200 t.
<b>Normes fixées par circulaire</b>	

<b>n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Caoutchouc .....	100 t.
Café Arabies .....	2 t.
<b>MAMOU</b>	
Bananes .....	10.000 t.
Bœufs .....	6.916 bêtes
Légumes .....	2.000 t.
Riz net .....	500 t.
Arachides en coque .....	200 t.
Fruits .....	100 t.
Coton (4.000 t pour l'ensemble de la Moyenne-Guinée).	
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Essence d'orange .....	50 t.
Miel .....	50 t.
Cire .....	5 t.
<b>N'ZEREKORE</b>	
Palmistes .....	10.000 t.
Café .....	8.000 t.
<b>PITA</b>	
Bœufs .....	4.533 bêtes
Légumes .....	50 t.
Coton (4.000 t pour l'ensemble de la Moyenne-Guinée).	
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Arachides en coque .....	300 t.
Essence d'orange .....	50 t.
Miel .....	50 t.
Cire .....	5 t.
Café arabica .....	2 t.
<b>SIGUIRI</b>	
Riz net .....	6.000 t.
Coton graines .....	2.000 t.
Maïs .....	2.000 t.
Arachides en coque .....	2.000 t.
Mil .....	50 t.
Tabac .....	50 t.
Cire .....	5 t.
<b>TELIMELE</b>	
Bœufs .....	5.833 bêtes
Palmistes .....	500 t.
Riz net .....	500 t.
Coton : 4.000 t pour l'ensemble de la Moyenne-Guinée.	
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Essence d'orange .....	50 t.
Miel .....	50 t.
Cire .....	5 t.
<b>TOUGUE</b>	
Bœufs .....	3.000 bêtes
Coton : 4.000 t pour l'ensemble de la Moyenne-Guinée	
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Miel .....	15 t.
Essence d'orange .....	5 t.
Cire .....	1 t.
<b>YOMOU</b>	
Café .....	4.000 t.
Palmistes .....	4.000 t.
Café .....	1.000 t.
Coton .....	1.000 t.
Palmistes .....	1.000 t.
Riz net .....	1.000 t.
Tabac .....	300 t.
Caoutchouc .....	200 t.
Ignames .....	200 t.
Pomme de terre .....	100 t.
Maïs .....	50 t.
Miel .....	50 t.
Cire .....	5 t.
<b>BOKE</b>	
Palmistes .....	5.000 t.
Riz net .....	5.000 t.
Bœufs .....	2.416 bêtes
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG du 19 novembre 1962</b>	
Arachides .....	3.500 t.
Miel .....	200 t.
Noix de coco .....	50 t.

4.000 t. pour la Moyenne-Guinée	
Riz net .....	5.000 t.
Ananas .....	1.000 t.
<b>Normes de production fixées par circulaire n° 25 PRG du 19/11/1962</b>	
Coton .....	1.250 t.
<b>n° 25 PRG du 19/9/1962 la Moyenne-Guinée.</b>	
<b>Normes fixées par circulaire n° 25 PRG 19/11/1962</b>	
Mil .....	1.000 t.
Beure de karité .....	50 t.
Miel .....	50 t.
<b>TOUGUE</b>	
Palmistes .....	4.000 t.
Légumes .....	50 t.
Cire .....	20 t.

## Comité international

(Suite de la page 4)

Le jeune commerçant Abdou-lhej Jennet 29 ans, de Jonhannesbourg a été arrêté le 17 avril 1963. Vingt policiers ont procédé à son interrogatoire, pendant plus d'une heure ils l'ont soumis à des tortures en utilisant l'électricité. «Lorsqu'ils ont vu, dit Jennet, que j'étais à deux doigts de la mort, ils m'ont emporté dans une autre chambre car j'étais dans l'impossibilité de le faire moi-même. Là-bas j'ai entendu les cris de mes amis.»

A l'heure actuelle, dans différents organes de l'O.N.U., il a été adopté plus de vingt résolutions qui condamnent le gouvernement de Verwoerd. A la 17e session de l'Assemblée générale de l'O.N.U., la majorité des pays ont exigé de prendre des mesures efficaces et immédiates contre la R.S.A., mais ces mesures n'ont pas été prises. Ce sont avant tout les puissances impérialistes qui empêchent de le faire.

IMPRIMERIE NATIONALE PATRICE-LUMUMBA

## Production: Critère de tous ceux qui se réclament de notre Révolution

## Quinzaine Artistique et Culturelle

(Suite de la page 4)

C'est pendant la période de la circoncision que l'adolescent complète sa formation.

En un ballet endiablé, l'ensemble de Faranah, nous a fait revivre la cérémonie chez les Dialonkés. Kawa le sorcier de la tribu, après avoir ouvert la danse, a fait appel à ses disciples aux pas encore mal assurés. Le mal est conjuré et les jeunes peuvent se livrer à la danse rituelle qui dur parfois plusieurs lunes.

**La souveraineté est un acquit précieux**

«Hoyey sora Kendou» est la voix d'un peuple longtemps humilié et exploité. La liberté reconquise, ce peuple fermement est décidé à reconquérir sa dignité par le travail et la production. La souveraineté, nous a dit l'ensemble choral de Kissidougou, c'est le travail dans la justice et la solidarité. «Horoyo» est le symbole de l'Unité, c'est la vérité; c'est aussi la volonté. «Hoyey» c'est la mémoire de nos martyrs.

La profonde signification, l'harmonie et la musicalité de ce chœur est de celles que l'on n'oublie pas.

### LA DANSE APRES LE TRAVAIL

Nous avons une excursion touristique dans le Foutah Djallon en fête, en suivant la troupe de Pita. Depuis le «khirde d'autrefois jusqu'à la danse populaire sur

la place du village, aux confins des «bowal» qui chantent comme le peuple de Guinée, tout entier. Musique d'hier, la musique d'aujourd'hui, la musique africaine demeure et demeurera, la musique au langage captivant.

A la belle étoile, dans les Timbis après le champ, les jeunes chantent et dansent pour mieux goûter la joie légitime du devoir bien rempli.

«Je salue la Guinée» et «Addis-Abéba». Deux avis qui nous viennent des rives du Bafing.

Le dynamisme de l'ensemble du «Bafing Jazz» lui a donné le suffrage de nombreux spectacles. Le charme des chanteurs, n'est pas moins appréciable et les instrumentistes de se mettre au diapason de l'ensemble choral.

«Guinée Golly» «Guinée gollai». Est-ce le décor? Est-ce le tableau? Que de problèmes posés par l'ensemble choral de Mamou! Avec «Guinée Golly» c'est l'historique de notre pays, c'est la marche irresistible vers la liberté que nous avons vécue «Guinée Gollai» son avenir, ses réalisations, son indépendance économique. La mise en scène est osée et digne éloge. Encore une fois merci Mamou!

**LE SANKARAN-JAZZ** un ensemble à suivre. Kérouané ne peut que s'en féliciter. Pour notre part, il sera très bientôt la formation qui s'imposera.

C'est sur le numéro folklorique de Mali que le public a quitté la salle des Congrès pour se préparer aux spectacles du lendemain.

# HOROYA

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

Organe  
Quotidien  
du  
Parti  
Démocratique  
de Guinée

COMPTE CHEQUES POSTAUX 6975

BANQUE REPUBLIQUE DE GUINEE

3-34-32

## Achkar Marof

représentant permanent de la Guinée  
à l'O. N. U.  
est élu président de la commission spéciale  
sur l'apartheid

permanent de la Guinée à été élu jeudi à l'unanimité, président du comité spécial de l'O.N.U. sur l'apartheid.

M. Achkar Marof succède son compatriote M. Diallo Telli, récemment nommé secrétaire général de l'O. U. A.

L'élection d'un africain au poste de président du Comité spécial de l'O.N.U. sur l'apartheid ne fait que nous réjouir quand on sait combien les africains sont conservés

par cet abominable apartheid. Il diale. Nous sommes persuadés des compétitions. Siguiri nous a refait dire; c'est une place qui revient à l'Afrique. Et un africain l'a occupée et continuera à l'occuper

Une fois de plus cela témoigne du grand rôle que l'Afrique joue au sein de l'Organisation Mondiale. Nous sommes persuadé maintenant que le combat mené jusqu'ici contre l'apartheid se poursuivra positivement.

D'autre part dans une déclaration publiée après son élection M. Achkar Marof a affirmé que l'O.N.U. a le devoir d'assurer la mise en application des 32 résolutions qu'elle a adoptées en vue de mettre un terme à la politique de ségrégation raciale de l'Afrique du Sud. « Aujourd'hui souligne l'Ambassadeur guinéen, l'Afrique du Sud est semblable à un volcan prêt à entrer en éruption à n'importe quel moment. « Et il poursuit » l'Afrique ne peut tolérer une telle situation sur son propre continent: le monde entier ne peut la tolérer.

« L'O.N.U. a essayé de se montrer persuasive de toutes les façons possibles mais sans résultat et ses résolutions n'ont été accueillies qu'avec mépris dans certains milieux a conclu M. Marof ».

## Mouvement de personnalités

Le Docteur Lansana Beavogui, Ministre des Affaires Etrangères, a quitté Conakry ce matin par avion pour Washington.

Le Ministre des Affaires Etrangères rejoindra dans la capitale Fédérale Américaine, la délégation formée à Nairobi par le Comité ad hoc de conciliation pour le Congo, devant prendre contact avec le Président Lyndon Johnson.

Il a été salué à son départ de l'aéroport de Gbessia, par MM. Diallo Alpha Abdoulaye, Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, Nabi Youla, Ambassadeur de Guinée à Bonn et Soumah Nabi Issa, Chef du Protocole des Affaires Etrangères.

## Un comité international d'investigation accusera Verwoerd et les membres de son gouvernement

Les actions du gouvernement raciste de Verwoerd, c'est non seulement la menace aux peuples de la République Sud-Africaine, aux peuples d'Afrique, mais c'est aussi une menace à tous les peuples du monde. Il faut en finir à jamais. Verwoerd est accusé par l'opinion publique mondiale. Les raisons juridiques pour diriger les poursuites ? Articles des statuts de l'O.N.U., convention sur l'apartheid, de l'Assemblée générale de l'O.N.U., textes réprochant le colonialisme. A une conférence de presse de la commission (comité) international d'investigation, sur l'initiative du forum international de la jeunesse, l'accusateur principal du comité d'investigation a dit qu'on accusera les membres du gouvernement de Verwoerd, les fonctionnaires, les juges, les bourreaux, tous les membres de l'appareil de coercition de Verwoerd.

Comme il fallait s'y attendre, le premier ministre Verwoerd ne s'est pas présenté à la séance du comité international d'investigation sur les crimes racistes du gouvernement de la R.S.A. Mais l'enquête sur l'affaire Verwoerd, le jugement public qui se déroulera en été 1965 en Algérie aideront des millions de gens de tous les pays à comprendre que le racisme de Verwoerd est la suite du racisme d'Hitler et le danger de l'existence de cette peste.

Pendant les trois jours de ses travaux qui se sont déroulés dans la salle de la maison des Syndicats à Moscou, le comité d'investigation a entendu de nombreux témoins de la R.S.A. et d'autres pays d'Afrique, il a pris connaissance et a joint au dossier un grand nombre de documents : loi de la R.S.A., discours de ses leaders, photographies et films.

A la barre des témoins se sont présentés des noirs et des blancs, des victimes qui ont pu échapper

A la Permanence nationale du P.D.G., du 14 au 26 septembre

## La Quinzaine Artistique et Culturelle saison 1964 se poursuit

**DIMANCHE :** Conakry II (pièce), ballet national n° 2 de la République, Dinguiraye et Gueckédou (folklore), les (orchestres) de Gueckédou et Beyla se produiront pendant les entr'actes

Les compétitions artistiques et culturelles de la saison 1964 ouvertes depuis le 14 septembre, dans la salle des congrès de la permanence nationale du Parti, s'acheminent vers la fin. Jeudi soir, en pièce, la troupe fédérale de Boké, se devait de défendre le prestige des populations du Rio Nunez. Tâche difficile certes

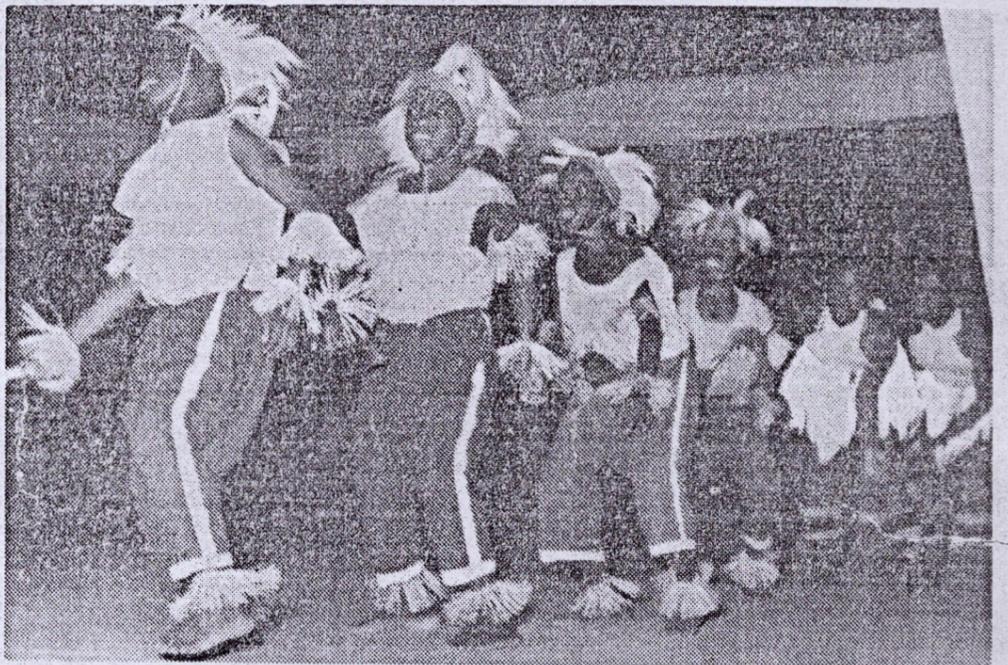
ration des dirigeants de la troupe.

La danse Soly. Les manifestations précédant la circoncision à Dabola, sont marquées par une danse à laquelle participent tous les parents et plus particulièrement les parents maternels des promus à la circoncision. Le Soly est donc une danse de famille. Dans ce ballet aux gestes

Pûtôt la pauvreté dans la liberté  
Que l'esclavage dans l'opulence !  
Nous nous souviendrons de l'effort de guerre du riz, du caoutchouc, des poulets, des œufs.

Pour l'effort de guerre !  
Nous nous souviendrons des coups de trique, des humiliations, des vexations !

Nous nous souviendrons du pré-



vu la valeur des troupes finalistes et la diversité des thèmes en scène mais non moins exaltante quand on sait la détermination des acteurs et actrices et l'inspi-

d'une facilité extrême, l'ensemble de Dabola a su adjoindre des phases d'une subtilité presque parfaite et la fin prématurée ne nous a pas permis d'en saisir plus...

**HOROYA** enfin un chœur ! Un chœur envoûtant car aucune finesse de la musique n'a été laissée pour compte. Depuis les effets de base jusqu'à l'écho - Horoya - c'est l'hymne de l'Afrique libre. Bref c'est l'invite du peuple de Guinée, aux bâtisseurs de l'Afrique nouvelle. **HOROYA** c'est le chœur de la liberté, de l'unité de l'action et de la dignité. La contribution de l'ensemble de Kankan est un apport positif à notre patrimoine culturel.

**TOUGUE** a bien fait ce qu'il devait faire et sa prestation marquée la richesse folklorique d'une région jadis réputée inhospitalière. Bref c'est l'art qui est sorti grandi de cette confrontation. « Belafonte » et « Obétail ». Deux airs que nous présente l'orchestre Dala-Jazz de Dalaba. Ne serait ce que par égard au chantier, cet ensemble mérite un encouragement pour son dynamisme.

Nous nous en souvenons C'est en musique que l'ensemble choral de Conakry-I, nous a conduit à travers les épisodes de l'histoire de notre pays. Nous avons dit « non » le 28 septembre 1953.

sent en songeant au passé, en regardant vers l'avenir vers le soleil de la liberté !

Nous nous souviendrons  
Avec affection d'Addis-Abéba  
En nous souvenant  
De nos martyrs tombés  
Au champ d'honneur...

L'histoire de l'art en Guinée s'affirme et s'impose. Le « Palm Jazz » de Macenta n'a que 8 mois d'existence et quel talent ! Aux âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des années, dit un vieil adage et Macenta est en droit de se considérer parmi les meilleurs. Le Palm Jazz a l'étoffe et les moyens.

Après avoir présenté le plus jeune tambour major des présentes compétitions, Siguiri nous a revêtu jeudi soir une jeune fille vertueuse du tambourin.

### Soirée de Vendredi

On sait que la circoncision conserve dans chaque région, ses mœurs, ses rites qui obéissent à la tradition ancestrale.

La circoncision est pour le jeune, un événement de la plus haute importance. Par la circoncision, il passe du stade d'élément irresponsable à celui d'homme digne de considération en un mot à l'éducation complète.

(Suite page 3)

suite page 2